

L'insécurité et les statistiques.

Généralités.

En matière de délinquance, on juge le niveau d'insécurité grâce à la l'énoncé de chiffres et statistiques qui est sensé indiquer le niveau d'insécurité, les résultats obtenus dans ce domaine et les orientations futures.

Les statistiques jouent donc un rôle fondamental dans l'appréhension du niveau de sécurité en France.

L'énoncée des statistiques et leur exploitation.

Régulièrement, les statistiques sont publiées par l'ONDRP, mais ces dernières ont déjà fait l'objet d'annonces préalables quant à leur interprétation.

Or, malgré ces annonces, il est manifeste que les médias n'en tiennent généralement pas compte.

Malgré ces mises en garde, à ma connaissance, la majorité des médias n'ont pas repris les réserves émises et n'ont procédé à aucune mise en perspective. Les données brutes qui ont été fournies, sont reprises sans autre commentaire ou mise en garde.

Naturellement, puisque les données brutes existent, il est utile de les énoncer quand même, mais ce ne sont pas elles qui donnent la véritable information.

L'insécurité et les statistiques 2013 en zone gendarmerie.

Les mises en garde.

Les mises en garde ont correctement été faites.

ONDRP.

Ainsi, pour l'année 2012 / 2013, pour le secteur gendarmerie, l'ONDRP a notamment indiqué que : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bulletin_annuel_2013.pdf

« Ce caractère partiel des statistiques sur les plaintes enregistrées par la police et la gendarmerie par rapport à l'ensemble des vols, violences ou atteintes subies par la population explique pourquoi elles ne peuvent pas être prises, utilisées, isolément pour établir un bilan de la délinquance. On doit s'assurer de la convergence des tendances entre délinquance enregistrée et enquêtes annuelles de victimation avant de pouvoir intégrer les premières dans un bilan statistique. »

« L'ONDRP a révélé en novembre 2012 l'existence d'une rupture de série qui limite fortement la possibilité d'exploitation des statistiques sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie, qui s'ajoute à celle qui vient d'être rappelée. »

Déjà, en 2011, l'ONDRP avait indiqué :

http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ba_2011.pdf

« Premier principe : la criminalité et la délinquance réalisée se distingue de la criminalité de la délinquance réalisée et enregistrée, car tous les faits commis ne font pas l'objet d'un signalement à la police ou à la gendarmerie. ».

Cette évidence n'a pas été mise en pratique depuis 2011 et l'ONDRP continue à sortir des données brutes, probablement sur instruction, de plus, ce taux évolue et rend difficile l'exploitation des statistiques lorsqu'il y a une rupture.

« Pour tous phénomènes de délinquance, la capacité à interpréter l'évolution du nombre de faits constatés dépend de l'existence, en parallèle, d'une enquête de victimation susceptible de fournir des données statistiques telles que le taux d'atteinte (proportion de personnes se déclarant victime), l'estimation du nombre des atteintes publiées, subies ou le taux de plaintes. ».

Rapport sur l'enregistrement des plaintes (DGPN – DGGN – DGINSEE).

Ce rapport, établi en 2013, confirme et analyse la cause de la rupture dans les statistiques, notamment suite à l'entrée en service d'un nouveau logiciel "LRPGN".

Il souligne en plus :

- La minoration des statistiques fournies à l'ONDRP qui n'a pas les moyens de contrôler.
- La nécessité d'opérer un contrôle approfondi de l'enregistrement des plaintes.
- Les problèmes de formation du personnel et de maîtrise de l'outil.
- L'invalidité des analyses comparatives de données brutes.
- L'effet de bascule produit par le déploiement progressif du logiciel.
- Le risque de confusion entre les statistiques et l'évolution véritable de la délinquance.
- L'altération des statistiques suite aux modifications législatives, réglementaires ou organisationnelles.
- La manipulation des outils du fait de mécanismes de validation et de contrôles insuffisants.
- Les manipulations de données liées à l'utilisation des données comme indicateur de la "LOLF" et la pression politique directe ou indirecte sur les chiffres.

Comme on peut le voir, les problèmes liés à l'enregistrement des plaintes sont multiples et le rapport conclut notamment à un retour à une meilleure fiabilité à l'horizon 2017.

Audition de la Commission parlementaire sur l'insécurité.

L'audition qui m'a personnellement la plus frappée, est celle du G^{al}. Soubelet.

<http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5033.lutte-contre-l-insecurite--general-bertrand-soubelet-directeur-des-operations-et-de-l-emploi-de-la-18-decembre-2013>

Pour une fois, nous avons eu un représentant de la gendarmerie (N° 3) qui s'est montré courageux, ne parlant pas la langue de bois et qui a étayé ses propos avec des données, c'est une prestation qui mérite d'être soulignée et dont je recommande le visionnage à tous ceux qui s'intéressent à l'insécurité.

Ce n'est pas ici que je vais en reprendre les extraits, mais en déployant mon raisonnement ci-après.

Rapport Sénat n° 156 (21/11/13).

C'est à la lecture d'un rapport sur la loi de finance, partie sécurité, que l'on apprend que :
« **Seulement 28 % du fichier STIC et 38 % du fichier JUDEX sont exact...** »

Or, les erreurs sont dues à la performance des personnes qui renseignent ces fichiers. Mais, ce sont toujours les mêmes qui officient actuellement, avec les mêmes consignes.

La validité des statistiques 2013.

Donc, de tout ce qui précède, nous avons bien compris que ces statistiques ne sont pas fiables et qu'il n'était pas possible de relier les statistiques 2012 à 2013.

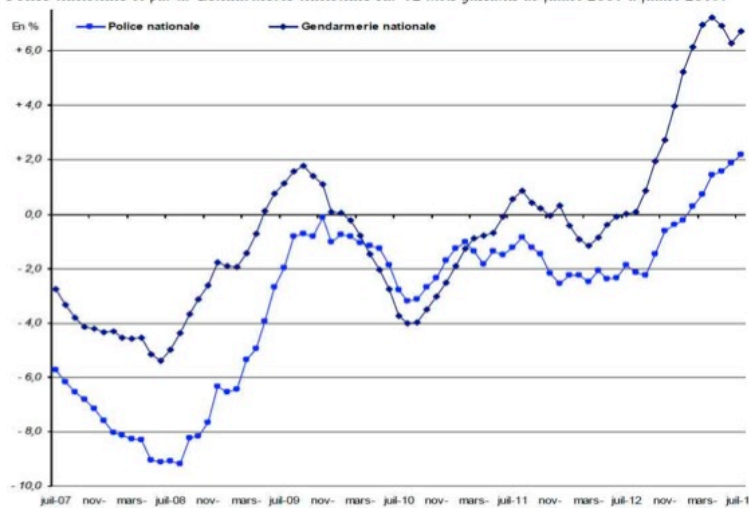
Mais au-delà, quels sont les enseignements que l'on peut tirer des informations dont on dispose ?

La première chose que l'on peut en tirer, c'est le sens de cette rupture, c'est à dire de savoir si elle amplifie ou minore par rapport à la réalité. J'ai récupéré un graphique qui montre l'effet de rupture et le sens qu'il prend.

On peut observer le décrochement qui affecte la courbe "gendarmerie" à partir de novembre 2012 et observer l'effet de la mise en place du nouveau logiciel qui n'a pas été mis en place coté police.

Mais l'on peut également observer que le résultat conduit à un infléchissement des statistiques qui va se poursuivre tout le temps du déploiement du logiciel et pour autant que les éléments relevés par la commission (DGPN – DGGN – DGINSEE) aient réellement été pris en compte, apporte une fiabilité attendue (annoncé pour 2017).

Graphique AAB.PN-GN. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens par la Police nationale et par la Gendarmerie nationale sur 12 mois glissants de juillet 2007 à juillet 2013.



Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Voici la démonstration d'un premier effet de minoration dont l'amplitude est difficilement appréciable du fait qu'il est lié au déploiement du logiciel, mais également de la formation du personnel, du contrôle des plaintes, ... Donc, effet progressif et long. *ATTENTION, ici, je ne critique pas la gendarmerie que j'estime. Je parle de l'effet de la rupture sur les données statistiques, lorsque l'on compare les statistiques de deux corps distincts des forces de l'ordre.*

Concrètement, quels changements en 2014.

Mise en perspective.

Outre tous les éléments relevés ci-dessus, la mise en perspective est fondamentale. Comme indiqué le rapprochement de l'enquête de victimation à un effet conséquent.

Pour les cambriolages (Seulement 56 % des cambriolages avec effraction¹ sont déclarés et ± 30 % sans effraction. Les cambriolages sans effraction ne sont pas comptabilisés et les tentatives encore moins. On peut donc facilement multiplier par plus de deux les statistiques annoncées et l'on reste bien en dessous de la vérité).

Je suis surpris que l'une des conséquences les plus parlante n'ait pas été tirée de tout cela.

En fait, le message repris depuis un an, à savoir :

« Un cambriolage toutes les 90" », est devenu :

« Un cambriolage toutes les 45" à 30" ».

À titre d'exemple, et simplement au niveau de la cohérence, je prends le tableau suivant :

¹ Et, dans mon cas, ma serrure a été "bumpée", donc j'ai disparu des statistiques, mon voisin également, mon vice-président, également, ... sans compter tout ceux qui n'ont pas porté plainte.

Tableau AAB-GN-1 Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine de 2008 à 2013*.

Index	Nombre de Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens*	643 325	643 961	627 696	629 685	654 807	679 366
	Cambriolages*	117 751	125 914	127 217	135 759	150 700	157 752
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	53 306	58 545	61 846	75 166	86 240	87 353
28	Cambriolages de résidences secondaires	12 577	13 009	11 585	11 874	12 448	13 698
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	31 678	33 298	33 426	29 901	29 793	32 191
30	Cambriolages d'autres lieux	20 190	21 062	20 360	18 818	22 219	24 510

Si l'on fait le calcul 2013/2012 on obtient : $(157/150 = \pm 1,04 \%)$ cela signifie qu'il y aurait seulement eu une augmentation de 4 % des cambriolages.

Toutefois, M. Valls a bien indiqué qu'il y avait une **"explosion"** des cambriolages (4 % pour une explosion, c'est short, mais cela illustre bien tout ce qui précède).

Par ailleurs, il a bien indiqué cette rupture statistique, les glissements, ... mais concrètement, il n'y a eu aucune indication sur le sens des glissements, aucune mise en perspective et l'on est resté sur les chiffres bruts dont on sait qu'ils ne sont pas significatifs. C'est là où je m'attendais à ce qu'au moins un journaliste s'interroge, questionne, creuse un peu et mette en perspective.

Je souscris aux propos de M. Valls **« la sécurité n'est pas une affaire droite / gauche »**

Exemple concret sur le terrain.

À Libourne, qui est une ZSP, le CISPD est sensé être composé de personnes qui s'intéressent au sujet à défaut d'être des spécialistes, sont supposés disposer d'un minimum de compétences et d'intérêts pour la cause et répondre à un niveau d'exigence minimal.

Là, c'est encore mieux, ils ont du gôber les statistiques brutes sans aucune appréhension réelle de la situation, sans tenir compte de la rupture et sans mise en perspective et sans même une simple analyse de cohérence entre les propos (Valls, Préfet), et les statistiques qu'ils doivent avoir sous les yeux, sans parler de la connaissance personnelle de la zone dont ils s'occupent !

Ils n'ont probablement même pas demandé à la gendarmerie si cela correspondait au retour du terrain². Je ne sais même pas comment qualifier ce type de comportement et, dans l'attente d'être plus informé, je préfère m'abstenir.

Donc, tout à fait logiquement, ils se disent que la situation en matière de cambriolages sur la ZSP de Libourne est "bonne" et s'améliore, et qu'il n'est pas nécessaire de désigner cet axe de travail comme prioritaire.

Parlant des CISP, le G^{al}. Soubelet à dit : « L'empilement des dispositifs est une grande force Française... et ça ne marche pas mieux ... pourquoi ? » je ne crois pas à ces dispositifs dans lesquels tout le monde est réuni et où il n'y a personne qui se sent réellement concerné. C'est l'auberge Espagnole, on y trouve ce que l'on y apporte et très sincèrement dans certains CISP, il y en a certains qui n'y apportent pas grand chose ... en ce qui concerne ces dispositifs, je crois au bilatéral (un partenaire en face et l'on convient d'un certain nombre de choses), quant on est plus de 3 ou 4, c'est très

² Car en terme de cambriolages, Libourne a été gâté en fin d'année (➡ www.voisis secur.fr)

compliqué car les intérêts des uns et des autres ne convergent pas pour de multiples raisons qu'il ne m'appartient pas ici de commenter. ».

L'avenir.

2013 est passé et il est plus constructif de regarder devant.

Mais là, que voit-on ?

La délinquance est de plus en plus grande, les délinquants sont de plus en plus jeunes, la violence est de plus en plus forte, le traitement de la délinquance est de plus en plus inefficace, voir laxiste³.

*Parlant du traitement de la délinquance, le G^{al}. Soubelet à dit : « ... en comparant deux périodes identiques 2012/2013, 4 % d'augmentation des atteintes aux biens ... une étude sur un mois dans le département, montre que 65 % des personnes interpellées pour cambriolage sont à nouveau dans la nature, ce qui veut dire que lorsque vous en relâchez 65 %, ils continuent leurs activités, et **comment voulez-vous que dans ce contexte les chiffres baissent ?** C'est tout à fait impossible et vous pouvez même multiplier par 2 les effectifs de la gendarmerie que ça ne changerait rien. La réalité, c'est celle là !... Je vous le dis d'une manière un peu crue, mais cette synthèse date de ce matin⁴. »*

Je souhaitais attirer l'attention, notamment des médias, sur un enjeu majeur pour notre pays. J'espère que la lecture de ces quelques feuilles vous auront été utiles et je remercie ici les relecteurs pour leurs conseils et à l'ONDRP pour ses documents.

Je pense également que l'on ne peut pas tout attendre des forces de l'ordre et qu'il est temps que les citoyens se mobilisent également de façon solidaire et préventive comme le préconise les "**voisins vigilants**" un système efficace qui fonctionne depuis 50 ans.

Patrick Rebeyrol.



³ On supprime les peines plancher, on classe sans suite, on met en place des rappels à l'ordre, des convocations devant un OPJ, mais concrètement, si un "*bien connu des services de police*" éclate de rire à un rappel à l'ordre, qu'est-ce qu'il risque, une réprimande pour rire incongru ?

⁴ Si on en arrête que 11 % et que 65 % sont relâchés, cela veut dire que moins de 4 % font l'objet d'une poursuite sans que cela signifie pour autant qu'ils soient condamnés à autre chose qu'un rappel à l'ordre ou une énième peine de sursis (*nouvelle méthode pour dire que l'on condamne, mais les gens restent dehors et poursuivent leurs méfaits*). Et, s'ils sont condamnés, seront-ils incarcérés, purgeront-ils la totalité de leur peine en prison ? Et, surtout, ils ressortiront et, comme le montrent les nombreuses affaires, sitôt sorti de prison (pour ceux qui ont purgé une peine), ils recommencent quasi immédiatement.

Enfin, regardons les émissions à la télé. Régulièrement le journaliste indique que « ... il risque jusqu'à X ans d'emprisonnement et ... », mais à aucun moment on cherche à savoir quelle a été la condamnation réelle, ni si elle a été effectuée, et si oui, quelle a réellement été la peine effectuée ! Dans les services gendarmerie + **4 % de mise en cause** et la réponse de la justice se traduit par **une baisse de 33 % des écroués**. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison pour que cela évolue favorablement ! **La loi actuelle et la réponse de la justice sont totalement inadaptées et inefficaces, mieux, elles confortent les délinquants.**

Quel ressentiment peuvent en avoir les forces de l'ordre, car ce sont elles que l'on met généralement en cause. Notre justice me semble être une baignoire aux tuyaux entartrés et à la bonde retirée et c'est bien triste.